

rapport de jury - session 2019 épreuves d'admission du CAFFA

Laurent Chardon
rapporteur des jurys du CAFFA - IA-IPR & DAFPEN
octobre 2019

① Propos liminaires :

Pour cette première session des épreuves d'admission au CAFFA en Nouvelle-Calédonie, nous avons apprécié les compétences de 14 candidats.

Ce rapport de jury fait part des observations des jurys et il reprend pour les amplifier les conseils ou remarques formulés dans d'autres rapports de jury accessibles sur des sites académiques, considérant que les épreuves du CAFFA en Nouvelle-Calédonie sont en tous points identiques au processus de validation métropolitain.

Remerciements à l'attention des candidats :

Le jury adresse ses félicitations aux candidats admis pour le travail de réflexion mené et l'accompagnement des néo-enseignants observé.

Par ailleurs, les membres du jury ont souhaité qu'un certain nombre de mémoires professionnels soient mis en ligne sur le site académique, non pour qu'ils s'imposent comme des modèles pour de futurs préparateurs, mais pour l'intérêt et la qualité de la recherche.

Il faut aussi rappeler que le *certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique* est une reconnaissance d'une approche de l'andragogie, la validation de compétence-métier du formateur. Les candidats que nous avons eu à évaluer au cours de la session 2019 disposaient tous d'une longue expérience comme formateur dans le cadre de la formation continue des personnels enseignants. Certains avaient acquis une expertise comme *chargés de mission auprès de l'inspection pédagogique* de leur discipline.

La passation de ces épreuves d'admission du CAFFA a donc été l'occasion pour cette cohorte 2019, de déployer l'ensemble des compétences acquises dans leurs expériences professionnelles.

Éléments de cadrage des épreuves du CAFFA :

Comme rappelé dans le compte rendu des épreuves d'admissibilité 2018-2019, tous les examens et concours sont régis par des arrêtés et des circulaires qui en définissent les épreuves.

Nous attirons l'attention des candidats sur des recommandations parfois abusives formulées dans des rapports de jury de certaines académies qui écrivent par exemple : « *le mémoire devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et marges supérieures ou égales à 2 cm* », or aucun paragraphe dans les arrêtés et circulaires ne précise effectivement la forme du mémoire ; en conséquence cette "contrainte" est sans objet.

L'ensemble des textes de cadrage ont été publiés au BOEN n°30 du 23 juillet 2015

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91551

- arrêté du 20 juillet 2015 relatif sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015, sur le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par les personnels enseignants du 2nd degré.

et en particulier, il est nécessaire de prendre connaissance du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants

- BO n° 30 du 23 juillet 2015 : référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

qui précise les quatre domaines qui constitueront les observables de l'évaluation :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/29/9/perso4096_annexe1_452299.pdf

- penser - concevoir - élaborer ;
- mettre en œuvre - animer ;
- accompagner l'individu et le collectif ;
- observer - analyser - évaluer.

Nous invitons donc les candidats à systématiquement rechercher dans les textes de cadrage les réponses à leurs éventuelles questions.

Les finalités de cette certification aux fonctions de formateur académique :

La création d'un *certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique* dans le 2nd degré a pour ambition le développement des compétences des formateurs et la reconnaissance de leur légitimité.

Même si cette certification inscrit les candidats dans un cursus leur permettant en deux années une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateurs, l'obtention du CAFFA vise avant tout la validation d'une expérience et d'une expertise acquises dans des activités de formateur occasionnel.

Ainsi, le jury souhaite convaincre les futurs candidats qu'il faut envisager le CAFFA comme une "validation" des acquis et non comme un accompagnement aux fonctions de formateurs.

Si le projet d'un enseignant est de s'orienter vers la formation de formateur, nous lui conseillons dans un premier temps de prendre l'attache de l'inspection pédagogique ou de la DAFPEN afin de prendre progressivement des responsabilités dans l'animation de formations. Puis dans un second temps, et si l'expérience de formateur est positive, de s'engager dans le processus de montée en compétence prévue dans le cadre du CAFFA.

La préparation aux épreuves du CAFFA sur un cursus de presque deux années, nécessite un réel engagement en temps, un investissement en recherche, un questionnement, une remise en cause, etc ...

Il est donc important que les futurs préparateurs à cette certification de formateur académique prennent la mesure de l'engagement que représente cette reconnaissance des acquis de l'expérience de formateur au regard de leurs projets professionnels et/ou personnels.

Organisation des épreuves du CAFFA pour la Nouvelle-Calédonie :

La mise en œuvre de cette certification complémentaire aux fonctions de formateur académique en Nouvelle-Calédonie a nécessité une adaptation de l'organisation des épreuves en fonction du calendrier austral.

L'ouverture du registre des inscriptions au CAFFA est programmée à la fin de l'année N-1 (entre novembre et décembre). Les rapports d'activité doivent être déposés en début d'année N (milieu février), les enseignants disposant alors des deux mois de congés pour réunir l'ensemble des éléments.

Les épreuves d'admissibilité, sont organisées en mars de l'année N.

L'épreuve de soutenance des mémoires professionnels - dans le cadre de la seconde phase d'admission du CAFFA - est programmée au mois de septembre de l'année N+1.

Ainsi, les candidats disposent de **18 mois** pour définir une problématique de formation, pour mettre en œuvre une expérimentation, des hypothèses de travail et rédiger progressivement le mémoire professionnel.

L'organisation des épreuves de pratique professionnelle, en fonction de la disponibilité du candidat et de l'inspecteur en charge de la discipline s'organise entre le mois d'avril et le mois d'août de l'année N+1.

Les résultats seront publiés dans les semaines qui suivent l'épreuve orale d'admissibilité et l'épreuve orale de soutenance du mémoire professionnel.

Afin de permettre une réelle montée en compétence des préparateurs au CAFFA, des formations sont organisées dans le cadre du PAF de l'année N et de l'année N+1. Le jury conseille vivement aux futurs candidats de participer à ces formations qui visent - au-delà d'un accompagnement la préparation aux épreuves du CAFFA - principalement une montée en compétence de formateur de formateurs.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des candidats dans la phase de conceptualisation et de rédaction du mémoire professionnel est mis en place sous la forme d'une tutelle personnalisée par des professeurs formateurs académiques.

Croisement des résultats de la session 2018 et 2019 :

L'analyse des résultats de la session 2018 2019, permet de mesurer l'engouement qu'a suscité auprès des *chargés de mission d'inspection* et des formateurs qui intervenaient dans le cadre du *plan annuel de formation* ou de l'ESPE, l'ouverture du CAFFA en 2018.

Cette certification répond à un réel besoin de ces enseignants de la reconnaissance de leurs acquis de l'expérience ainsi qu'à la validation de leur niveau d'expertise.

Outre une reconnaissance institutionnelle, la mission de Professeur Formateur Académique est aussi l'un des éléments pris en compte dans le calcul des conditions d'accès à la classe exceptionnelle ; l'exercice de cette mission pendant huit années permet d'accéder au premier vivier d'enseignants promouvables.

	<i>admissibilité</i>		<i>admission</i>
	session 2018	session 2019	session 2019
nombre de candidats présents :	22	15	14
nombre de candidats admissibles :	16	7	13
pourcentage de réussite :	73%	47%	93%
nb d'agrégés par rapport au nb d'admis	63%	13%	62%
nb de CMAI par rapport au nb d'admis	38%	0	46%
nb de "formateurs" par rapport au nb d'admis	81%	100%	92%

② Épreuves d'admission au CAFFA : première partie - la pratique professionnelle

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien, puis de la soutenance d'un mémoire professionnel.

Pour la première épreuve de pratique professionnelle, le candidat a le choix entre "*l'analyse de pratique*" ou "*l'animation d'une action de formation*".

Lors de la session 2019 de la phase d'admission au CAFFA, 9 candidats sur 14 ont choisi d'être observés au cours d'une "analyse de pratique professionnelle". Cette importante proportion dans le choix de "*l'analyse de pratique professionnelle*" s'explique en partie par le nombre de CMAI candidats à cette session qui par leurs fonctions sont amenés à effectuer des visites pédagogiques ou des inspections de professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires.

Par ailleurs, 5 candidats sur les 14 qui se sont présentés aux épreuves d'admission ont choisi comme support de la pratique professionnelle : "*l'animation d'une action de formation*". Cette épreuve peut sembler plus facilement valorisable par des enseignants qui ont précédemment eu une expérience de formateur occasionnel et qui tendent à considérer que la formation mobilise des compétences très proches de l'attendu d'un professeur.

Ceci étant dit, les évaluations obtenues au cours de cette première phase de pratique ont été sensiblement identiques à 0,03 point près, entre les candidats qui ont choisi "*l'analyse de pratique*" ou "*l'animation d'une action de formation*".

L'ensemble des évaluations des épreuves pratiques professionnelles ont été évaluées positivement par les examinateurs qualifiés, puisque très peu d'items ont été jugés insuffisamment maîtrisés.

Que cela soit dans le cadre d'une "analyse de pratique professionnelle" ou dans "l'animation d'une action de formation", les membres du jury sont attentifs en particulier aux points suivants (cette partie du texte est intégralement extraite du *rapport de jury du CAFFA 2018 de l'académie de Clermont-Ferrand*) :

- la culture pédagogique et didactique des tuteurs : sont-ils capables de proposer des pistes pour aider en s'appuyant sur une expertise acquise ? ;
- les qualités relationnelles : savent-ils rassurer, guider, accompagner, encourager l'initiative ? Savent-ils amener les stagiaires à déconstruire certaines représentations installées ? Savent-ils éventuellement désamorcer des conflits potentiels, le cas échéant en ayant recours à l'humour ? Savent-ils également rester fermes lorsque cela est nécessaire ? ;
- la capacité d'être à l'écoute et de répondre aux attentes des stagiaires : les conseils donnés sont-ils pertinents ou à contrario irréalistes à mettre en œuvre en début de carrière ? ;
- les méthodes de questionnement utilisées : questions ouvertes, courtes, qui amènent les stagiaires à l'analyse réflexive et à trouver eux-mêmes des réponses ? Ou au contraire une tendance à monopoliser la parole au risque de rester dans l'injonction ? ;
- la capacité à cadrer : savent-ils rappeler les règles ? Ont-ils construit la relation tuteur/stagiaire de façon professionnelle en s'appuyant sur des outils pertinents ? ;
- la capacité à prioriser/cibler des pistes de travail ? Savent-ils hiérarchiser les priorités, proposer un cadre de travail fondé sur la progressivité ? ;
- la démarche de développement professionnel propre à chaque tuteur : lectures personnelles, formation et autoformation ;
- enfin, comme pour l'ensemble des épreuves, la loyauté vis-à-vis de l'institution.

Le jury a été aussi attentif à la capacité des tuteurs/formateurs à aider les enseignants à se développer professionnellement, la manière dont ils parviennent à mettre en place un climat favorable au travail individuel ou collectif.

L'analyse de pratique professionnelle : description de l'épreuve

Dans le cadre d'un tutorat en présence de deux examinateurs qualifiés : un IA-IPR de la discipline et un enseignant de l'ESPE, le candidat observe la séance de pratique professionnelle d'un néo-enseignant (durée : 30 à 60 minutes). À l'issue de cette observation de classe, le candidat/tuteur dispose de 15 minutes pour préparer l'entretien de formation qui se déroule dans la continuité de l'observation (durée : 30 minutes).

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat sur les points suivants :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du néo-enseignant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

Au cours d'une troisième phase, les examinateurs qualifiés disposent de 30 minutes pour mener un entretien avec le candidat afin d'évaluer sa capacité à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, à justifier les choix opérés, à entendre et réagir aux questions des examinateurs.

Conseils des jurys pour l'épreuve d'analyse de pratique professionnelle :

Durant la phase d'observation, le candidat prend une quantité importante de notes et de traces sur le déroulement de la séance du néo-enseignant afin de disposer d'observables pour lui permettre de construire l'analyse de pratique professionnelle au cours de l'entretien. Le candidat dispose alors, entre le temps d'observation et les débuts de l'entretien, d'une quinzaine de minutes pour préparer son intervention en hiérarchisant ses remarques et en élaborant une stratégie d'entretien adaptée à la singularité du stagiaire.

Le temps proposé pour l'analyse de pratique (30 minutes) avec le stagiaire est extrêmement court, il est donc conseillé d'éviter un "catalogue" d'injonctions, mais bien de pratiquer une sorte de maïeutique qui permettrait au néo-enseignant de prendre conscience des points forts et les points faibles de sa pratique professionnelle afin de lui permettre de trouver des solutions pour consolider, faire évoluer ou remettre en cause son approche pédagogique et didactique ciblée sur 2 ou 3 points.

Le jury conseille aux candidats de prendre connaissance de toute la littérature produite ces dernières années sur l'analyse de pratique des gestes du métier d'un enseignant ou d'un formateur. Il trouvera un certain nombre de fiches d'observation comme de techniques pour mener un entretien d'explicitation.

L'animation d'une action de formation : description de l'épreuve

Le candidat mène "l'animation d'une action de formation" professionnelle, pédagogique ou éducative, disciplinaire ou interdisciplinaire, du 2nd degré ou inter-degrés, auprès d'un groupe à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin de formation (durée : 60 à 90 minutes). Le sujet de l'action de formation sera convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement.

Au cours d'une seconde phase, les deux examinateurs qualifiés disposent de 30 minutes pour un entretien avec le candidat afin d'évaluer sa capacité à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle.

Cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat sur les points suivants :

- inscrire l'action de formation dans le cadre des situations professionnelles et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques utiles et de qualité ;
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

Conseils des jurys pour l'épreuve d'animation d'une action de formation :

Les formations observées ont permis souvent de constater que les candidats avaient de réelles capacités d'animation et un dynamisme sollicitant l'adhésion des stagiaires au projet de formation. La richesse des interactions, la diversité des stratégies adoptées pour mettre les stagiaires en situation de produire leurs propres connaissances ou l'acquisition de compétences ont permis de rassurer les examinateurs qualifiés sur l'expérience accumulée depuis de longues années par les candidats.

Le temps d'analyse de l'action de formation avec les examinateurs qualifiés se révèle souvent décisif. Certains candidats ont mené l'animation d'une formation parfois peu convaincante, mais l'analyse qu'ils sont capables d'en faire, la possibilité de justifier des choix réalisés en situation, est essentielle pour permettre de percevoir les stratégies du candidat/formateur. L'enjeu est d'être capable de changer d'échelle entre le discours : « *je sais faire en tant qu'enseignant, donc je peux montrer ma pratique* », et une approche plus raisonnée : « *je vois ce qu'il faut "faire faire" aux enseignants pour qu'ils parviennent à le faire* ».

Le jury observe chez les candidats plusieurs degrés de réussite dans la réalisation de cet objectif, certains candidats conduisent leur animation de formation de façon similaire à ce qu'ils feraient avec des élèves, d'autres ont déjà élaboré des démarches de formation plus constructivistes.

Il va de soi que les notions d'objectifs de formation, d'objectifs pédagogiques, de contenus et de modalités diverses de mise en activité (ateliers, travaux de groupes, de FOAD...) doivent être investies par les candidats ; ils doivent par conséquent être en mesure de les expliciter et d'en faire une analyse réflexive.

Dans ce sens, le jury conseille aux candidats de s'appuyer sur le référentiel des compétences du formateur pour la conception et les modalités d'intervention auprès des stagiaires. C'est notamment l'objet de l'entretien qui suit l'analyse d'une séance d'animation d'une action de formation.

Si le jury prend en compte le caractère souvent assez contraint du dispositif au sein duquel les candidats sont évalués (les candidats n'étant pas toujours les concepteurs de la formation dans laquelle ils interviennent), il leur revient d'imaginer comment ils l'auraient construite s'ils en avaient eu la pleine responsabilité.

In fine, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de problématiser et de concevoir une formation, à tout le moins d'en percevoir et d'en expliciter les enjeux.

③ Épreuves d'admission : deuxième partie - le mémoire professionnel

Au cours de cette épreuve, le candidat présente durant 15 minutes maximum son mémoire professionnel, puis alors s'installe pendant les 30 minutes suivantes un échange avec les 4 membres du jury et les 2 examinateurs qualifiés présents qui évaluent la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;

- *analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;*
- *discuter du fondement des hypothèses retenues ;*
- *relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.*

Les textes officiels définissent le **mémoire professionnel** comme le résultat d'un travail personnel de réflexion portant sur une *problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation*. Ce mémoire professionnel est limité à 20 à 30 pages hors annexes.

Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Il a pour objet de renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit.

Le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- *établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;*
- *formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;*
- *mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;*
- *proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;*
- *faire état par écrit de la réflexion conduite.*

Conseils des jurys sur la conception du mémoire professionnel :

Le candidat ne doit jamais oublier que le jury rentre en interaction avec lui au travers de la lecture du mémoire professionnel. Chaque jury dispose d'une première impression sur les compétences, les capacités, les connaissances du candidat au travers de la forme comme du fond de ce travail de réflexion portée par un écrit.

Il est donc particulièrement important d'en soigner la forme, la présentation, la correction orthographique et syntaxique afin que ce médium soit une partie valorisante du "message".

Dans l'ensemble, la qualité formelle des mémoires a été très satisfaisante même si certains auraient mérité quelques relectures supplémentaires. Le format de 20 à 30 pages a été respecté et les annexes ont été le plus souvent bien choisies en nombre raisonnable. Des retranscriptions d'entretiens sont parfois annexées, mais le jury rappelle qu'il ne s'oblige pas à lire l'intégralité des annexes qui ne sont consultées que pour éclairer le contenu du mémoire.

Le jury conseille aux candidats de choisir précisément les annexes en fonction de leurs qualités ou lorsqu'elles permettent une réelle plus-value au mémoire professionnel.

La réalisation d'un mémoire professionnel constitue un exercice intellectuel qui prend une place à part entière dans le processus de montée en compétence du candidat/formateur en vue de la certification de formateur académique.

En effet, la nécessité de définir un champ de réflexion dans lequel on extrait une problématique, puis l'élaboration de dispositif d'expérimentation afin de valider des propositions de conclusions, mobilise une démarche, mais aussi une réelle réflexion sur ce qui est attendu d'un formateur de formateurs adultes. Ainsi, l'exercice de la conception et de la rédaction d'un mémoire professionnel nécessite un investissement, une analyse et

une prise de recul sur ce qui se joue dans le cadre de la formation.

Les membres du jury ont pu observer et objectiver au cours de cette session, une réelle montée en compétence de certains candidats qu'ils connaissaient par ailleurs depuis de nombreuses années.

Même s'il est difficile de mesurer en quoi cette montée en compétence est liée au travail de maïeutique induit par les recherches du mémoire professionnel ou par l'apport des deux longues formations qui ont été animées par des professeures de l'ESPE/INSPE de Lille (missions de juin 2018 et 2019), les jurys ont été agréablement surpris de pouvoir constater que des enseignants formateurs avaient au cours de ce processus de certification de formateur académique, acquis une capacité renforcée d'analyse et de réflexion.

Il est important de noter que ce qui est attendu du candidat est bien la conception et la réalisation d'un **mémoire professionnel** et non d'un **mémoire de recherche** ou d'un mémoire de **recherche-action**.

Ces trois appellations recouvrent des réalités et des attentes différentes dans des contextes particuliers. On entend par "mémoire de recherche" une démarche menée dans le cadre d'un cursus universitaire où l'exercice est formaté dans sa structure comme sur la forme. La dénomination de "recherche-action" renvoie à un usage par des praticiens devenant chercheurs ou par des collaborations entre chercheurs et praticiens.

Le jury invite les candidats à considérer que le "mémoire professionnel" n'a aucune ambition scientifique ou universitaire, mais que c'est un lieu de réflexion, de mise à distance, d'introspection, entre pratique de formation et recherche. La finalité du mémoire professionnel est bien de répondre à des problématiques relevant des missions professionnelles des enseignants, éclairées par la recherche actualisée, nourrie par la réalité du terrain et des expériences contextualisées.

La forme du mémoire professionnel n'est pas contrainte par des règles ou une démarche scientifique structurée, en conséquence le candidat peut faire preuve - tout en restant dans les attendus de l'exercice - d'une certaine singularité, voire d'une originalité, dans la forme que prendra son mémoire professionnel.

Il est attendu du candidat qu'il s'appuie sur un retour d'expérience de formation afin de mettre en œuvre un dispositif d'expérimentation en réponse aux hypothèses proposées et déduites de la problématique. Il est attendu un recueil de données permettant d'étudier la validité des hypothèses, ce qui constitue la démarche de recherche inhérente à ce type de mémoire.

Les hypothèses ne doivent pas être nécessairement nouvelles, elles peuvent être issues de la littérature, et dans ce cas, le jury appréciera que soient comparés les contextes. Une fois la situation décrite, le jury recommande d'explicitier les "observables" qui doivent faire sens par rapport à l'hypothèse. Selon l'analyse employée (quantitative ou qualitative), il s'agira ensuite de vérifier/mesurer si l'hypothèse résiste (ou non) à ce que disent les données dans le cadre théorique mobilisé.

Pour le dire autrement, le mémoire doit être conçu comme une analyse de l'expérience se fondant sur l'expérimentation conduite en formation. Des références à des articles ou des ouvrages pédagogiques viendront étayer cette analyse et permettent d'établir un cadre réflexif.

Le jury conseille vivement aux préparateurs de ne pas perdre de temps et de s'engager dès les résultats de la phase d'admissibilité dans une expérimentation afin de tirer parti des 18 mois disponibles jusqu'à la phase d'admission.

D'un point de vue formel, le jury conseille toutefois au candidat de rédiger une introduction qui pose explicitement les tenants et les aboutissants du questionnement et d'y définir une problématique. En complément, il est d'usage de terminer un mémoire professionnel par une conclusion qui reprendra les éléments saillants de la recherche et d'apporter des réponses à la problématique posée.

Si tous les mémoires portaient bien sur des questions de formation, parfois ils ne faisaient

que de l'évoquer, ce qui a desservi les candidats.

Le jury recommande, afin d'éviter un mémoire trop descriptif et pas suffisamment analytique, d'interroger le sens du métier de formateur et conseille de formuler des questions problématisantes sous la forme suivante : « *en quoi ... ?* », plutôt qu'en commençant par la question par : « *comment ... ?* ».

Le jury attend la référence à un cadre théorique adapté à la question posée et aux hypothèses formulées. Ainsi le jury a particulièrement apprécié les mémoires où les cadres d'analyse sont exploités, appliqués dans l'étude de la situation de formation.

Cependant, il semble nécessaire de rappeler qu'un discours trop technique et trop théorique, mal maîtrisé est à éviter, tout comme le catalogue de références bibliographiques et de citations éparpillées.

La présentation d'un cadre théorique déconnecté d'une expérimentation est insuffisante et certains candidats auraient davantage convaincu le jury s'ils avaient pris plus de temps pour leur questionnement et s'ils avaient davantage montré une prise de recul sur leur pratique de formateur.

Le mémoire, dans sa mise en forme, doit permettre de guider la lecture, sa forme doit être aérée et proposer des temps de récapitulation, des schémas par exemple pour clarifier une pensée. Plusieurs temps de rédaction paraissent nécessaires.

En conclusion, le mémoire professionnel ne doit pas se limiter à un exercice descriptif, mais doit se structurer à partir d'une problématique d'accompagnement ou de formation par laquelle, le candidat/formateur est conduit à prendre du recul sur sa pratique. Le travail sur le mémoire est l'occasion de recherches personnelles, de lectures de publications de référence. Le contenu du mémoire doit renseigner le jury sur les capacités du candidat à s'informer, analyser sa pratique et communiquer à l'écrit.

Honnêteté de la démarche versus plagiat :

Le jury attire l'attention des candidats sur l'usage abusif qui peut être fait de "*copier-coller*" récurrents. Sans vouloir soumettre les versions numériques des mémoires à des logiciels de détection de plagiat, le site Scribbr rappelle les enjeux suivants :

<https://www.scribbr.fr/le-plagiat/consequences/>

« Du point de vue moral : il s'agit d'une question d'honnêteté intellectuelle, l'étudiant qui a recours à la pratique du "copier-coller" décrédibilise son travail et renonce ainsi à acquérir des connaissances.

Du point de vue du droit : la notion de « plagiat » ne figure pas formellement dans le Code de la propriété intellectuelle. Le plagiat, selon son niveau de gravité, est une contrefaçon. (...) L'utilisation de textes sans citation ou référence à leur auteur est donc illégale ».

Nous avons fait le choix au cours de cette session de ne pas faire signer aux candidats un engagement à ne pas copier ou plagier ; le jury compte sur l'**honnêteté** intellectuelle de chacun à citer ses sources, de la probité dans sa démarche et à la loyauté attendue d'un potentiel formateur académique.

Conseils des jurys sur la présentation du mémoire professionnel :

L'exercice de la présentation du mémoire professionnel a beaucoup de points communs avec l'épreuve orale d'admissibilité que les candidats présentent à l'année N-1. Pourtant cette épreuve orale nécessite de mobiliser d'autres compétences, en premier lieu celle d'être un complément au mémoire professionnel. Il est conseillé aux candidats de mettre à profit cette épreuve orale de soutenance pour apporter une plus-value à la seule lecture du support écrit.

Le jury a apprécié les présentations structurées et différentes de la simple narration du contenu du mémoire. Une articulation ou recombinaison différente du contenu du mémoire permet d'apporter un éclairage complémentaire ou un complément à la réflexion menée à l'écrit. L'important est de faire ressortir au cours de cette présentation la manière dont émergent la problématique, la description rapide de la méthodologie et de l'expérimentation menée, de sorte que se dégage l'intérêt du mémoire par les questionnements et les hypothèses envisagées.

Le jury attire toutefois l'attention des candidats sur le fait que la présentation orale ne doit pas développer une seconde problématique ou une autre recherche.

La contrainte du temps de la présentation du mémoire est une opportunité pour le candidat à faire preuve de concision et hiérarchisation des informations. C'est la raison pour laquelle, nous incitons les futurs candidats à préparer cette épreuve par des exercices à blanc.

Ce critère de maîtrise du temps est stratégique, car le jury évalue ainsi la capacité du candidat à gérer toutes actions de formation.

La perception que les membres du jury ont de la prestation du candidat s'appuie autant sur le fond que sur la forme : un langage adapté soutenu, mais surtout une posture de formateur. Le jury apprécie(ra) une présentation dynamique en utilisant l'outil numérique au service d'une réflexion. Mais la soutenance ne peut pas se réduire à un résumé du mémoire, elle doit être un moyen d'ouvrir la réflexion et de montrer le recul et la hauteur que le candidat a pu prendre sur la problématique traitée.

L'articulation entre l'écrit et la présentation est essentielle, il est inutile et peu opérant de proposer un simple balayage du rapport d'activité qui a été lu avec attention par les différents membres du jury. Au contraire, l'écrit doit constituer un point d'appui pour le candidat qui peut proposer lors de la soutenance un étayage conceptuel justifiant de ses capacités à piloter une action de formation académique.

Le recours aux notes de travail semble possible sans toutefois procéder à une lecture de la présentation qui serait en contradiction avec les compétences attendues d'un formateur de formateur.

Conseils des jurys sur l'entretien avec le jury :

Quelle que soit la perception qu'un candidat puisse avoir de la relation qui s'est établie avec les membres du jury, il est important de rappeler que le jury met un point d'honneur à être bienveillant et garde toujours à l'esprit qu'il s'adresse à des enseignants investis, souvent experts et expérimentés, cherchant à développer leurs compétences au service de la formation académique. Les candidats doivent en être convaincus ce qui leur évitera des situations de stress inutiles ; une préparation entre pairs pourrait permettre de surmonter cet obstacle.

Le jury dispose de 30 minutes pour interroger le candidat sur son mémoire comme sur sa présentation. Ce temps est court pour aborder toutes les questions que peuvent soulever des problématiques de formation même si ce temps peut paraître long à un candidat "*soumis à la question*".

Il faut considérer que ce temps d'échange avec le jury est un moyen de créer les conditions à une **controverse professionnelle**. En effet, le candidat a, au travers de sa problématique, engagé un questionnement lié au domaine de la formation ; ce questionnement a été mené sous un angle particulier et affirmé, il apparaît donc légitime de s'attendre à ce que six professionnels que sont les membres du jury questionnent les choix retenus par le candidat.

La composition du jury correspond à une volonté d'impliquer dans la délivrance du CAFFA tous les acteurs participants à la mise en œuvre de la formation continue académique. Le

candidat ne doit pas se sentir impressionné par le nombre des jurés, mais percevoir que chacun d'eux va dialoguer avec lui à partir d'une position institutionnelle qui lui est singulière.

La stratégie du jury (s'il était possible temps d'en identifier une ?) est de conduire le candidat à compléter sa pensée, à la préciser, mesurant ainsi sa capacité à argumenter, à entrer en dialogue avec ses interlocuteurs, notamment pour développer une analyse des interactions entre formateur/stagiaire(s).

Les questions posées permettent d'évaluer, non seulement la qualité de la communication, mais aussi les capacités d'analyse, de maîtrise des enjeux portés par l'objet d'étude et plus largement par la formation initiale ou continue.

Ainsi les candidats qui ont le mieux su tirer parti de cet échange professionnel sont ceux qui n'ont pas hésité à s'engager dans la discussion au lieu de se réfugier dans la répétition des conclusions du mémoire professionnel. Certaines questions posées peuvent paraître loin des connaissances ou de la réalité immédiate du candidat, ce dernier se doit alors d'imaginer, de construire, de puiser dans ses ressources pour étayer, construire une réponse à un problème qu'il n'aurait pas encore imaginé, ou déjà rencontré. Au-delà de cette situation d'épreuve, il est parfois nécessaire de rappeler qu'un formateur ne dispose pas toujours des réponses aux questions des stagiaires ...

Les membres du jury ont noté la difficulté des candidats à mobiliser des références théoriques et réglementaires actualisées, nous conseillons donc au futur préparateur de disposer d'une maîtrise de références théoriques. Il ne s'agit pas tant de citer un philosophe, pédagogue, chercheur en sciences de l'éducation, que d'en exploiter correctement la pensée et de savoir, lors de la soutenance, développer une citation.

On attend du candidat qu'il maîtrise ses lectures, les mette en lien au service de la problématique.

La bibliographie ne doit donc pas nécessairement inventorier des références prestigieuses, mais rendre compte du véritable travail de recherche réellement amorcé.

Nous incitons les candidats à proposer en annexe de leur mémoire professionnel une bibliographie raisonnée et documentée autour de la problématique proposée.

Évidemment le jury attend du candidat qu'il adopte dans son positionnement une posture de formateur même face à six membres du jury qui le questionnent. Il n'est pas rare en formation d'avoir des stagiaires qui se placent en résistance par rapport au changement, c'est donc l'une des compétences attendue d'un formateur que de retourner cette dynamique négative afin de recueillir l'adhésion de tous.

Même si la soutenance du mémoire ne doit pas s'apparenter à un exercice d'autocritique, le jury attend toutefois du candidat qu'il soit capable d'exercer un regard critique sur la production qu'il a réalisée. Qu'il soit en capacité de dégager les points forts et les points faibles, de réinterroger les résultats de la recherche et de proposer d'autres prolongements possibles. Comme dans toutes les épreuves orales des concours, les jurys apprécient les candidats qui font preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif.

Enfin, le contingent de formateurs académiques étant un levier important de l'accompagnement des réformes et de l'évolution des pratiques pédagogiques, il est légitime que le jury interroge les candidats sur leur capacité à accompagner le changement à travers l'évolution des gestes professionnels.

④ Ultimes remarques :

L'évaluation de cette double épreuve :

Les textes précisent que l'évaluation des compétences pour l'ensemble des deux épreuves (pratique professionnelle et soutenance du mémoire) donne lieu à une note sur 20.

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 12 et la moyenne à chaque **domaine de compétences** sont admis.

Domaine de compétence	
1	Penser, concevoir, élaborer /5
2	Mettre en œuvre, animer, communiquer /5
3	Accompagner /5
4	Observer, analyser, évaluer /5
Total sur 20	
Intégration du numérique (minoration ou bonification) entre -2 et + 2 points	

Or pour effectuer la moyenne de chaque *domaine de compétence*, il est nécessaire de convertir l'évaluation de l'acquisition de chaque item en une note, puis de regrouper ces évaluations en fonction du *domaine de compétence*.

En fonction du choix du candidat entre *l'animation d'une action de formation* ou *l'analyse de pratique professionnelle*, les items pris en compte dans l'évaluation sont différents pour un même domaine de compétence.

animation d'une action de formation et soutenance mémoire professionnel

			TI	I	S	TS
1	animation action de formation	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
1	animation action de formation	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
1	mémoire professionnel	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
1	mémoire professionnel	Qualité formelle du mémoire				
1	mémoire professionnel	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
1	soutenance mémoire	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
2	animation action de formation	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
2	entretien sur animation formation	Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
2	mémoire professionnel	Intérêt du dispositif expérimenté				
2	soutenance mémoire	Qualité de la communication				
3	animation action de formation	Qualité de l'animation et des interactions				
3	entretien sur animation formation	Inscription de l'action de formation dans la durée				
4	animation action de formation	Utilité des supports et des outils mobilisés.				
4	entretien sur animation formation	Analyse distanciée de l'action de formation				
4	entretien sur animation formation	Justification des choix opérés				
4	mémoire professionnel	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
4	soutenance mémoire	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
4	soutenance mémoire	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				

analyse de pratique et soutenance du mémoire professionnel

			TI	I	TS	S
1	analyse de pratique	Remarques hiérarchisées				
1	entretien sur analyse de pratique	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
1	mémoire professionnel	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
1	mémoire professionnel	Qualité formelle du mémoire				
1	mémoire professionnel	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
1	soutenance mémoire	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
2	analyse de pratique	Dialogue constructif				
2	entretien sur analyse de pratique	Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
2	mémoire professionnel	Intérêt du dispositif expérimenté				
2	soutenance mémoire	Qualité de la communication				
3	analyse de pratique	Conseils pertinents et opérationnels				
3	analyse de pratique	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
4	analyse de pratique	Qualité de l'analyse de la séance				
4	entretien sur analyse de pratique	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
4	entretien sur analyse de pratique	Justification des choix opérés				
4	mémoire professionnel	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
4	soutenance mémoire	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
4	soutenance mémoire	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				

On peut s'interroger sur le paradoxe que sous-tend la conversion d'une l'évaluation du degré d'acquisition de 2 à 6 items sous la forme d'une note sur 5 points, puis de l'addition de ces quatre notes des différents domaines de compétences pour obtenir une note finale sur 20.

L'apparence de "*rigueur*" donnée par une notation chiffrée de cette évaluation semble permettre de définir "*plus objectivement*" un seuil d'admission. Chaque jury se réserve le droit d'adopter une sorte d'abaque pour convertir le degré d'acquisition d'une compétence en une notation sur 5.

In fine, les notes des 14 candidats de la session 2019 se sont étagées entre 11 et 19 avec une moyenne établie à **15,18** /20.

70 % des candidats ont obtenu une note supérieure à 15 /20, ce qui est révélateur de l'excellence de cette première cohorte de candidats.

Seul un candidat a obtenu une note inférieure à 12 /20, et a été déclaré non admis à la session 2019 ; mais ce candidat garde la possibilité de présenter encore à deux reprises l'admission au CAFFA durant une période de 5 années à partir de l'année de l'obtention de l'admissibilité.

Intégration du numérique :

Les textes soulignent la nécessité pour un formateur d'adulte d'avoir une pratique des usages pédagogiques des outils numériques. Au-delà d'un usage personnel des technologies de la communication et l'information, un formateur doit être en capacité d'utiliser le numérique au service de l'andragogie.

Un mémoire professionnel qui porterait sur l'usage d'une technologie informatique ne saurait faire la preuve que le formateur est en capacité à tirer parti de différents outils numériques pour concevoir et mettre en œuvre une action de formation, c'est la raison pour laquelle, le jury invite le candidat à faire la différence entre un "gadget" (aussi intéressant qu'il puisse

être) et le fait de tirer parti des usages des applications numériques pour générer de l'interaction, de la collaboration, de l'implication des stagiaires dans le cadre de la formation d'adultes.

Dans l'épreuve d'admission du CAFFA, l'**intégration du numérique** est évaluée sous la forme d'une minoration ou d'une bonification possible de - 2 points à + 2 points de la somme des quatre domaines de compétences.

Dans la phase de présentation du mémoire professionnel dans le cadre de la soutenance, le choix d'utiliser une présentation numérique est laissé à l'appréciation du candidat. Il est tout à fait possible d'envisager une présentation sans support visuel si le candidat a été capable de faire la preuve que dans le cadre de l'action de formation, il maîtrise les usages des applications numériques au service de la didactique.

Tous les candidats ont appuyé leur soutenance sur un diaporama. Cette présentation visuelle doit rester un simple support de parole, c'est-à-dire : court et synthétique. Il convient ainsi d'éviter par exemple les longs paragraphes dont on fait apparaître les phrases au fur et à mesure de la lecture. Il est à privilégier des éléments visuels de type carte mentale, images, graphiques, mots-clés, ... permettant de rendre la prise de parole plus dynamique.

Ressources possibles :

Le rapport de jury de l'académie de Nancy Metz propose une liste de sites ressources qui nous semble pertinente et que nous complétons :

- conférences de l'Institut des Hautes Études de l'Enseignement et de la Formation (ex-ESEN) : <http://www.ih2ef.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/>
- centre Alain Savary - IFé : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/formateurs>
- les conférences de consensus du CNESCO : <http://www.cnesco.fr/fr/tag/conference-de-consensus/>
- institut français de l'Education : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- néopass@ction : <http://neo.ens-lyon.fr/neo>
- les cahiers pédagogiques : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/>
- le réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>
- intégrer le numérique : <https://www.reseau-canope.fr/lagence-des-usages.html>

Derniers remerciements :

Une dernière mention à tous les collègues enseignants de l'ESPE, aux personnels de direction, aux IEN de la DENC ainsi qu'aux IA-IPR qui ont consacré un temps non négligeable à cette certification complémentaire de formateur académique.

enseignants ESPE	IA-IPR 2nd degré	Personnels de Direction	IEN 1^{er} degré
Eve Claeyman	Laurent Chardon	Alexandre Beautru	Vincent Fréal
Alban Da Silva	Laurence Gomez	Stéphane Begot	Lionel Marin
Annabelle Esnault	Loïc Mathon	Christophe De Singly	Catherine Vatonne
Delphine Eyssautier	Georgina Morat	Francis Modéran	
Ronan Feneux	Hortense Nougaro		
Pierre Yves Leroux	Anne Million Rousseau		
Claire Nevot	Didier Rigottard		

Qu'ils soient remerciés pour leur engagement dans la montée en compétence des professeurs formateurs académiques qui seront dans les années à venir les référents dans la **formation initiale**, la **formation continuée** et la **formation continue** des personnels enseignants du vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie.